

MOTION du Conseil Municipal

du 17 décembre 2018

Pour le maintien de la Médiathèque Départementale Lazare Carnot sur le territoire de la commune de La Ferté Alais.

Considérant que la Médiathèque départementale située sur le territoire de la commune de La Ferté Alais est le seul équipement offrant un accès, aussi riche que varié, à la Culture pour une partie des habitants des communes rurales du Sud Essonne,

Considérant qu'elle le seul lieu de ressources documentaires du territoire du Sud Essonne accessible librement aux écoliers, aux collégiens, aux lycéens, aux étudiants et aux enseignants,

Considérant que les animations proposées : contes, spectacles à thèmes ou encore expositions, en font un véritable lieu intergénérationnel,

Considérant la proposition du Conseil départemental de l'Essonne, au cours de l'année 2016, à la Communauté de Communes du Val d'Essonne, de réfléchir à un éventuel transfert de l'équipement à l'échelle intercommunale,

Considérant que la CCVE a soulevé des oppositions à l'hypothèse d'une éventuelle reprise communautaire de la Médiathèque départementale,

Considérant qu'en qualifiant la Médiathèque « d'opérateur structurant dans le Sud Essonne », le Conseil départemental reconnaît son importance pour le territoire,

Considérant que la Médiathèque départementale Lazare Carnot est une annexe de la MDE située à Evry, rattachée à la DCAI (Direction de la Culture et de l'Action Internationale), qui bénéficie du CTL (Contrat Territoire Lecture),

Considérant la relance du Président du Conseil départemental de l'Essonne revenant vers le Président de la CCVE et soulignant qu'une « *situation d'attente prolongée concernant ce dossier pourrait avoir, pour le personnel de l'équipement et, in fine, pour les usagers, des effets défavorables qu'il conviendrait d'éviter, dans toute la mesure du possible* »,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015 qui vient modifier certaines compétences du Département, des EPCI et Syndicats intercommunaux,

Considérant le courrier rédigé le 22 janvier 2018 par les jeunes Conseillers municipaux demandant de « *sauver la Médiathèque départementale qui est dans notre ville* », « *on aimerait qu'elle continue d'exister* », « *elle est comme le cœur des gens, la vie* »,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Affirme la nécessité impérieuse du maintien de l'activité de la Médiathèque départementale implantée sur la commune de La Ferté Alais, équipement ayant un rayonnement qui dépasse largement les frontières de la commune où elle est implantée,

Affirme son attachement aux missions de service public assumées par la Médiathèque départementale sis à La Ferté Alais pour desservir les territoires ruraux de l'Essonne,

Demande au Conseil départemental de l'Essonne de ne pas se séparer de l'annexe de la Médiathèque départementale d'Evry située sur le territoire du Sud Essonne, pour tous les motifs énoncés ci-dessus,

Demande le maintien de la Médiathèque départementale Lazare Carnot et de l'ensemble de ses activités par le Conseil départemental et souligne l'impossibilité pour une commune de 4000 habitants de supporter le coût d'un service départemental, qui plus est, a démontré son indéniable utilité pour le territoire du Sud Essonne.

